

MAIRIE DE CEBAZAT

8bis, cour des Perches
63118 CEBAZAT

TRANSFORMATION DU BATIMENT ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE EN LOCAUX ADMINISTRATIFS

Rue d'AUBIAT
63118 CEBAZAT

CCTP

**LOT N° 08
SERRURERIE**

Affaire : 24.02

AVRIL 2024

I. OBJET DU PRESENT CCTP

Le présent CCTP a pour objet « TRANSFORMATION DU BATIMENT ANNEXE DE L'ECOLE DE MUSIQUE EN LOCAUX ADMINISTRATIFS ».

II. ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Fourniture et pose de grille de défense
- Fourniture et pose de caillebotis
- Toutes prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.

III. PRESCRIPTIONS GENERALES

1) Calculs et plans

CALCULS

Les ouvrages de serrurerie et portes seront calculés conformément aux prescriptions et recommandations des textes en vigueur : C.M.66 - N.V.65 - révisées 1967 et 1984.

* Poids propre des ouvrages

PLANS

L'entrepreneur doit prévoir dans ses prix unitaires les frais pour établir ou faire établir les plans de détails, les plans de fabrication d'atelier et les plans de chantier.

2) Ouvrages connexes

Le bâtiment est construit en pierres avec crépis en finition

3) Coordination avec les autres corps d'état.

L'entrepreneur coordonnera ses études et son intervention avec les autres corps d'état.

4) Etendue et limite de la prestation

Les menuiseries seront exécutées à partir des ouvrages de maçonnerie livrés par l'entreprise de gros œuvre.

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot de réceptionner ces supports avant son intervention.

En cas d'anomalies, l'entrepreneur adressera un procès-verbal au maître d'œuvre précisant toutes les malfaçons constatées. Les remarques faites postérieurement ne pourront être prises en compte et de ce fait dégager sa responsabilité ou entraîner une plus-value.

Toutes les réservations ou indications à fournir au gros œuvre, seront données en temps utile.

5) Documents de référence

La qualité des matériaux et l'exécution des ouvrages seront conformes aux normes, règlements et prescriptions techniques en vigueur et notamment :

- * aux cahiers des charges D.T.U
- * aux normes françaises : NF-A : produits sidérurgiques.
- * aux règles professionnelles
- * aux avis techniques du CSTB

En sa qualité de professionnel, l'entrepreneur est réputé connaître tous ces textes et documents qui font partie intégrante du présent marché.

6) Matériaux et mise en œuvre

L'entrepreneur restera entièrement responsable de ses ouvrages et matériaux depuis la livraison sur le chantier.

a) aciers de construction

Les aciers devront satisfaire à la norme NF.A.35.501. Le choix de la qualité à utiliser sera basé sur les conditions de travail et de construction des éléments. On tiendra également compte des épaisseurs mises en œuvre.

b) Boulons ordinaires

Les boulons ordinaires utilisés dans les conditions normales de construction seront de classe 4.6 ou 6.6.

c) Electrodes

Les électrodes seront choisies de façon à correspondre exactement à la nature du métal de base, à la destination de l'ensemble soudé et à la nature des efforts qu'il a à subir.
Il en sera de même pour les fils, flux et gaz.

d) Coupes

Elles seront exécutées au chalumeau, ou par sciage, les bavures étant soigneusement éliminées par meulage, aucune amorce de fissure ne sera admise.

e) Perçage

En aucun cas, le perçage de trous à l'aide de chalumeau ne sera toléré.

f) Soudures

Les soudures des profils creux des portes et châssis seront parfaitement étanches et soigneusement meulées.

g) Ouvrages inox

Pour les ouvrages en inox : mêmes définitions que précédemment suivant normes en vigueur.

7) Observations particulières

En aucun cas les ouvrages ne seront stockés directement sur le sol. En cas de salissure, l'entrepreneur en aurait le nettoyage à sa charge.

L'offre de l'entrepreneur comprendra implicitement tous frais de transport, levage, manutention, échafaudages et équipements nécessaires pour garantir la sécurité des biens et des personnes conformément à la législation en vigueur.

8) Traitement de surface

* Les fers seront galvanisés à chaud suivant localisation.

Les aciers seront aptes à la galvanisation à chaud. Ils devront répondre à la norme NFA.35.503.

La galvanisation à chaud se fera par immersion dans un bain de zinc fondu selon les normes NFA.91.121 et NFA 91.122.

* Les fers inox suivant localisation devront répondre aux normes en vigueur.

9) Protection des ouvrages

L'entrepreneur est tenu jusqu'à réception de prendre toutes mesures nécessaires à la conservation de ses ouvrages. Toutes dégradations quelles qu'elles soient provenant d'un défaut ou d'une insuffisance de protection devront être réparées à ses frais.

10) Sécurité collective

L'offre de l'entrepreneur comprend implicitement tous les frais de matériels et équipements nécessaires pour garantir à chaque instant la sécurité des biens et des personnes (conformément aux réglementations en vigueur, en particulier le décret du 8 janvier 1965 et aux règlements départementaux de sécurité).

IV – NETTOYAGE

L'entreprise devra le nettoyage permanent de sa zone de travail pour les déchets lui incombant. Après chaque intervention, l'entreprise ayant terminé une tâche devra un nettoyage fin des locaux ou zones où elle est intervenue. L'évacuation des déchets de chantier se fera en centre d'enfouissement agréé selon la charge départementale de gestion des déchets de chantier du BTP. La gestion des déchets de chantier inertes sera conforme à l'article L514-1 et suivant le code de l'environnement. En cas de carence de l'entreprise, l'Architecte se réserve le droit de faire appel à une entreprise spécialisée aux frais de l'entrepreneur défaillant. Le nettoyage final intérieur des locaux est à la charge du lot Plâtrerie peinture

V. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

POSITION 1 GRILLES DE DEFENSE

Fourniture et pose de grille de défense en acier de section carré pleine.
2 traverses horizontales à sceller dans les tableaux, et 4 barreaux verticaux,
Les traverses horizontales dépasseront de chaque côté de 5cm la largeur en tableau, pour réaliser le scellement
La section des éléments métalliques sera supérieure à 15*15mm
Le scellement et finition en tableaux sont au présent lot.
Dimensions baies selon DPGF.

POSITION 2 CAILLEBOTTIS

Fourniture et pose de caillebotis électrozinguée de type PMR dans réservation existante.
Maille de 30/10 hauteur barreau porteur et caillebotis 20mm
Le caillebotis sera bordé par un fer plat, afin de réaliser le démontage sans se blesser
Pour faciliter le nettoyage, le caillebotis sera composé de deux éléments boulonnés entre eux
Dimensions selon DPGF.